

Où en est l'Église du Québec et du Canada ?

Frédéric Barriault

Number 816, Spring 2022

Violences sexuelles : faire corps contre le pouvoir

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/97867ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Barriault, F. (2022). Où en est l'Église du Québec et du Canada ? *Relations*, (816), 20–21.

S'attaquer aux racines des abus sexuels et pédocriminels suppose, aussi, de donner aux femmes catholiques, ces ouvrières de l'Église, la place qui leur revient dans l'institution, en cessant de leur refuser l'accès aux espaces et aux lieux de pouvoir, tant symboliques que politiques. Leur exclusion se fait sur la seule base de leur sexe biologique, alors que leurs dons, leurs charismes, leurs compétences et leurs appels à servir les préparent pourtant à prendre leur place. L'heure est venue de renouer avec une autre image de Dieu-e, celle d'une Mère compatissante, aimante, solidaire et attentive. Il est d'ailleurs symptomatique de constater que, face aux abus sexuels et pédocriminels, les voix les plus prophétiques ont été celles de femmes d'Église, pensons à Véronique Margron, Mary Collins, Anne Soupa, Christine Pedotti, Isabelle de Gaulmyn et combien d'autres ?

Enfin, il semble primordial d'affronter le nœud théologique de la sexualité, à commencer par ce rapport malsain au corps, au plaisir et à l'intimité charnelle, deux dimensions constitutives de la condition humaine qui sont appréhendées avec méfiance, sinon avec mépris par l'institution romaine. La sacralisation de la continence sexuelle masculine, seule voie d'accès aux leviers de pouvoir dans l'Église, continue de faire du prêtre un virtuose ascétique dont le refus de la sexualité est un gage de sainteté, donc de *supériorité* sur les personnes laïques. S'il ne peut, en soi, être un rempart contre les abus spirituels et sexuels, le mariage des prêtres permettrait d'opérer cette déliaison entre (a)sexualité, sacralité et pouvoir dans l'Église. L'heure n'est-elle pas venue d'adopter une vision plus positive de la sexualité et du plaisir au sein de la culture catholique, comme y invitent déjà certaines théologiennes et théologiens⁴, sans évacuer, il va sans dire, la nécessité de conjuguer amour et volupté ? ■

1— Constance Lalo et Josselin Tricou, « "Si cet homme n'avait pas été prêtre". Patriarcalité du pouvoir, script catholique et pédocriminalité dans l'Église », *Cahiers d'histoire*, n° 147, 2020.

2— Voir le documentaire d'Éric Quintin et Marie-Pierre Raimbault, *Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Église*, Arte TV, 2019.

3— Jean-Guy Nadeau, *Une profonde blessure. Les abus sexuels dans l'Église catholique*, Montréal, Médiaspaul, 2020.

4— Lise Baroni et Michel Dansereau, *Un Dieu érotique. Correspondance amoureuse*, Montréal, Fides, 2017.

OÙ EN EST L'ÉGLISE DU QUÉBEC ET DU CANADA ?

Frédéric Barriault

L'auteur est responsable de la recherche et adjoint aux communications au Centre justice et foi

En France, le rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église a eu l'effet d'un électrochoc tant sur l'institution ecclésiale que sur la société, confrontées à l'ampleur des agressions perpétrées depuis les années 1950 dans l'Hexagone. Au-delà de quelques affaires médiatisées, les actes pédocriminels perpétrés étaient restés largement tabous outre-Atlantique. La situation est radicalement différente au Canada et au Québec, où ces sinistres affaires défraient la manchette depuis déjà plusieurs décennies. Les abus sexuels — répétés et systémiques — commis sur plus de 300 enfants au pensionnat catholique de Mount Cashel à Saint-Jean de Terre-Neuve, dans les années 1970 et 1980, ont été le point de départ d'une enquête policière, puis d'enquêtes publiques et canoniques ayant profondément ébranlé les esprits en raison du nombre de victimes, d'une part, et des efforts de dissimulation des autorités religieuses, d'autre part. Porté à l'écran en 1992 dans le téléfilm *The Boys of St. Vincent*, ce scandale sexuel a forcé l'Église catholique du Canada à faire son examen de conscience. La même année, la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) publiait *De la souffrance à l'espérance*, un document de réflexion sur les abus sexuels cléricaux, au terme de trois ans d'enquête et de réflexion du comité *ad hoc* chargé de jeter les bases de diverses mesures de prévention des abus sexuels au pays.

Entretiens, la parole des victimes s'est libérée et les recours collectifs se sont multipliés contre les diocèses catholiques et les communautés religieuses. Certaines affaires marqueront l'imaginaire collectif : celles du séminaire Saint-Alphonse, du collège Mont-Sacré-Cœur et de l'Institut des sourds et muets de Montréal, notamment. Au même moment, la Commission de vérité et de réconciliation du Canada entamait ses travaux, révélant l'ampleur des abus physiques, psychologiques et sexuels perpétrés contre des enfants autochtones dans les pensionnats, dont les deux tiers étaient administrés par des entités catholiques. Cette déferlante de recours judiciaires a plombé les finances de nombreux diocèses,



Caroline Boileau, *Une maison dans la tête*, aquarelle sur papier, 2015-2016

certain d'entre eux ayant même été accusés à la faillite (celui de Chicoutimi, au Québec, et ceux de Moncton et Bathurst, au Nouveau-Brunswick). Des enquêtes journalistiques ont en outre révélé le laxisme, sinon la complicité de certaines institutions religieuses qui ont tardé à sanctionner les clercs fautifs, favorisant même leur exfiltration à l'étranger ou se contentant de les envoyer faire un séjour dans un « centre de traitement » pour prêtres abuseurs. Preuve s'il en est que 20 ans après sa rédaction, le document de la CECC n'avait pas transformé les pratiques institutionnelles de l'Église canadienne.

Ce n'est qu'au milieu des années 2010 que l'Église catholique canadienne a commencé à agir avec rigueur face aux affaires d'abus sexuels, en relevant immédiatement de leurs fonctions les clercs faisant l'objet d'allégations d'inconduite sexuelle et en collaborant plus activement avec les autorités policières et judiciaires. Éclaboussé dans l'affaire Brian Boucher, ce prêtre catholique reconnu coupable d'agressions sexuelles en 2019

et renvoyé à l'état laïc¹, l'archidiocèse de Montréal s'est engagé dans une « opération vérité » depuis quelques années. L'archevêque Christian Lépine a mandaté deux ex-juges (Anne-Marie Trahan et Pepita Capriolo) pour mener des enquêtes exhaustives sur les affaires d'abus sexuels perpétrées dans son diocèse et ceux de Joliette, Saint-Jérôme, Saint-Jean-Longueuil et Valleyfield. Certaines communautés religieuses — les jésuites du Canada, par exemple — ont elles aussi répondu positivement à cet appel à la vérité et à la transparence.

Cet appel est au cœur du protocole de prévention des abus adopté par la CECC en 2018, quatre ans après qu'un nouveau comité *ad hoc* ait complété son travail de mise à jour des mécanismes de lutte contre les agressions pédo-criminelles et les abus à l'endroit de personnes vulnérables. Adopté lors de la plénière automnale de la conférence épiscopale canadienne, ce protocole a été publié quelques semaines après que le pape François ait diffusé sa *Lettre au peuple de Dieu*, le 20 août 2018, puis convoqué le président de la CECC à une rencontre d'urgence à Rome afin de juguler définitivement les abus cléricaux.

Au-delà de ces protocoles et du règlement des litiges en cours, il paraît opportun de mener une enquête publique à l'échelle du Canada afin de contrer le caractère systémique de ces abus, mis en lumière à maintes et maintes reprises. Afin de donner aux évêques, supérieurs de communautés, recteurs de grands séminaires et directeurs des centres de prévention des abus sexuels (comme celui dirigé par Karlijn Demasure à l'Université Saint-Paul à Ottawa) un portrait exhaustif de la situation et de leur proposer une feuille de route rigoureuse. Et, surtout, afin d'entendre la parole des victimes et de contribuer à la guérison des traumatismes et des profondes blessures.

1 — Un clerc qui perd l'état cléricale ne peut plus célébrer les sacrements, mais il n'est pas excommunié ni privé des sacrements.